



**Recommandé**

DSAS

M.Demierre, Conseiller d'Etat

Route des cliniques 17

1700 Fribourg

Service de la Prévoyance sociale

Mme Kolly, Cheffe de service

Route des Cliniques 17

1700 Fribourg

Fribourg, le 11 avril 2022

**Concerne : Descriptif de fonction cantonal et revalorisation salariale des ASSC**

Monsieur le Conseiller d'Etat,  
Madame la Cheffe de service,

L'Association fribourgeoise des Aides en santé et Soins communautaires et le Syndicat des services publics vous contactent relativement au descriptif de fonction cantonal des ASSC et à la demande de revalorisation salariale déposée en leur nom.

La fonction d'ASSC est relativement nouvelle mais en constante évolution. Actuellement, nous constatons que la description de fonction, adoptée par le Conseil d'Etat en 2014, ne correspond plus entièrement au travail effectué sur le terrain par les ASSC.

En effet la fonction d'ASSC a évolué. La dernière Ordonnance fédérale de 2016 a fortement redéfini cette fonction. Toutefois, il n'y a pas eu de redéfinition de la fonction au niveau de l'Etat de Fribourg depuis 2014, ce alors que la pratique a beaucoup évolué sur le terrain.

La dernière Ordonnance fédérale introduit de nouvelles compétences, par exemple la gestion des patients en situation de crise, et de nouveaux actes médico-techniques impliquant une plus grande responsabilité des ASSC sur le terrain, notamment par l'administration de médicament dans des perfusions. En outre, la nouvelle Ordonnance reconnaît une certaine forme d'autonomie dans la pratique, témoignant de ce qui pratique sur le terrain. En EMS, les ASSC sont souvent seules, en tant que personnel qualifié, pour gérer des unités et étages. Il leur incombe donc la responsabilité de prendre

les bonnes décisions au bon moment. Or le descriptif de fonction cantonal ne reconnaît pas ces compétences.

En parallèle, le SSP et l'AFDASSC ont lancé une démarche formelle de revalorisation de la fonction d'ASSC auprès d'EVALFRI, afin qu'elles puissent être colloquées en classe 12-13 et attendent une décision du Conseil d'Etat à ce sujet, la détermination finale ayant été déposée auprès en février 2021.

Concernant la procédure de réévaluation, nous signalons que la Commission d'évaluation des fonctions (CEF), selon les informations communiquées, ne se positionne pour l'heure qu'au regard du descriptif de fonction actuellement en vigueur à l'Etat de Fribourg, ne prenant pas en compte la transformation des réalités du terrain et l'augmentation concrète des responsabilités de ASSC.

Nous vous sollicitons dès lors que l'Etat de Fribourg réactualise le descriptif de fonction cantonal des ASSC, pour qu'il prenne en compte à la fois les dispositions de la nouvelle Ordonnance et les réalités du terrain. Nos organisations sont à dispositions pour discuter de ces aspects.

Concernant la classification, nous rappelons également qu'actuellement l'octroi de la classe devrait déjà être possible pour les ASSC bénéficiant de plusieurs années d'expérience professionnelle et exerçant des activités complémentaires de manière autonome. Toutefois, nous constatons dans les faits que cette classe supplémentaire n'est pas appliquée sur le terrain. Le SSP a formellement interpellé le SPO sur cette question à l'automne 2019. Ce dernier n'a pas souhaité traiter la question avant la décision sur la réévaluation en classe 12-13.

Nous estimons donc important que l'Etat se saisisse de la question des ASSC, tant sur le descriptif de fonctions que sur la question de la revalorisation salariale et l'application de la classe supplémentaire pour certains cas spécifiques. Une revalorisation des professions de la santé est actuellement nécessaire. La crise sanitaire a montré aux politiques que ces professions, qui sont extrêmement difficiles, sont trop peu valorisées et rémunérées, en témoigne la pénurie de personnel de santé que nous connaissons. Nous espérons donc que l'Etat de Fribourg saura aller rapidement vers une revalorisation de la fonction d'ASSC.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce courrier, de même que de votre prochaine réponse, nous vous adressons, Monsieur le Conseiller d'Etat, Madame la Cheffe de service, nos respectueuses salutations.

Luciana Dos Santos Dousse  
Membre du comité AFDASSC



Catherine Friedli  
Secrétaire SSP / AFDASSC

